



RAPPEL BOURSE de COLLEGE et AIDE aux FAMILLES

publié le 04/10/2019

Les dossiers de demande de bourse de collège sont à effectuer en ligne ou par demande papier avant le **vendredi 11 octobre**.

N'oubliez pas de rapporter au secrétariat du collège le document précédemment distribué, indiquant si vous déposez ou non une demande de bourse.

D'autre part, les familles susceptibles de bénéficier de l'aide aux familles du Conseil Départemental ont reçu ce jour un document à compléter et à nous retourner au secrétariat.

Merci d'avance.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.